

**4 Économie**

**Direction générale des Impôts/ Vingt jours après le lancement de l'opération "Justice fiscale "**

**110 entreprises déjà auditionnées**

**Willy NDONG**  
Libreville/Gabon

**VINGT** jours après le lancement de l'opération "Justice fiscale", le directeur général des Impôts, François- Auguste Akomozogho, s'est rendu hier au siège de la direction des Régimes spécifiques, sis à l'avenue de Cointet pour, d'une part, s'assurer du bon déroulement de cette action et, d'autre part, faire le bilan à mi-parcours de l'opération.

Le patron des Impôts explique: « l'opération "Justice fiscale" n'a pas pour objectif de tuer les entreprises, mais de s'assurer que tous les contribuables sont traités de la même manière, tout en nous assurant qu'elles ont bien réalisé les investissements exigés, en contrepartie des différentes exonérations accordées par l'administration.»

S'agissant du déroulement de cette opération, le DG des Impôts s'est félicité du climat de sérénité qui règne lors des différentes auditions. « Les choses se



Photo : D.R

Deux inspecteurs des Impôts lors de l'audition de...

passent très bien. Les usagers ont parfaitement compris l'esprit de cette opération. Nous n'avons pas eu le sentiment qu'ils réagissaient de façon négative. Chacun joue sa partition. Les collaborateurs sont à pied d'œuvre pour traiter avec diligence tous les contribuables sur un même pied d'égalité», a-t-il fait savoir.

Concernant le bilan à mi-parcours de l'opération, François- Auguste Akomozogho a indiqué: « à mi-parcours, nous avons reçu, à ce jour, 110 entreprises issues du BTP, du tourisme,



Photo : D.R

... Jules-Franck Moulomba Moulomba, DG de GEDD'Afrik Gabon.

jours, nous allons recevoir les entreprises issues du secteur minier. »

Au sujet des premiers résultats consécutifs aux différentes auditions, M. Akomozogho a affirmé que les résultats seront connus à l'issue de l'opération. « Pour les entreprises qui n'apporteront pas la preuve des investissements réalisés, un rappel d'impôts, suivi du retrait de l'avantage fiscal leur seront imposés», a-t-il prévenu.

L'autre phase de l'opération consistera à descendre sur le terrain pour constater l'effectivité des réalisa-

tions desdites entreprises. Présent dans les locaux de la direction des Régimes spécifiques, Jules-Franck Moulomba Moulomba, directeur général de l'entreprise Gedd'Afrique Gabon nous a fait savoir: « Dans le cadre du projet de construction de 650 logements socio-économiques des cités Alivia, à Okolassi, j'ai bénéficié, de la part de l'Etat, d'une exonération de la TVA et des droits des douanes. C'est ainsi que j'ai été convoqué par les services des Impôts pour justifier des réalisations effectuées dans le cadre de mes activités», a-t-il fait savoir.

L'opération "Justice fiscale" permet d'auditionner, d'examiner et d'évaluer les contreparties des exonérations fiscales accordées à tous les opérateurs concernés lors de ces dernières années. Pour les opérateurs économiques, cette opération favorisera une concurrence saine avec le retour à une équité fiscale, un meilleur climat des affaires, grâce à un régime fiscal simple et transparent et une égalité fiscale devant l'impôt.



Photo : D.R

Le DG des Impôts, François-Auguste Akomezogho, s'entretenant avec une contribuable.

de l'agro-industrie et celles de l'industrie chimique spéciale de Nkok. Dans les tout prochains

**Foresterie participative**

**Suspension provisoire du processus de développement des forêts communautaires**

**W.N.**  
Libreville/Gabon

**LE** ministère de la Forêt et de l'Environnement, en collaboration avec le Bureau régional de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ont organisé, du 21 au 22 février 2018, à Libreville, un atelier de validation du rapport d'évaluation de la foresterie participative au Gabon. Sur la base des conclusions de ce rapport, les participants ont été invités à réfléchir et à proposer des actions prioritaires à prendre à court et moyen termes, en vue d'améliorer l'efficacité de la foresterie participative au Gabon. « J'ai pris la décision de la suspension provisoire du processus de développe-

ment des forêts communautaires après les investigations menées sur le terrain, qui ont décelé de nombreux manquements dans la performance de la foresterie participative », a déclaré Pacôme Moubelet Boubeya, ministre d'Etat en charge de la Forêt.

« Aussi, le rapport issu de vos travaux devra-t-il permettre de proposer les améliorations nécessaires permettant de tirer le meilleur profit pour l'ensemble des parties prenantes, notamment les populations autochtones », a-t-il ajouté. Les changements attendus de la foresterie participative portent aussi bien sur l'état de la forêt et de la biodiversité que sur l'amélioration durable des moyens d'existence de communautés locales et la lutte contre la pauvreté en milieu rural.



Photo : D.R

Photo de famille à l'issue de l'atelier consacré aux forêts communautaires.

Dans le contexte actuel, dominé par le discours sur la diversification de l'économie nationale pour relancer la croissance et lutter contre la pauvreté et le

chômage, Lionel Kinadjian, représentant du coordinateur du Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique centrale a fait part de son idée : « la fores-

terrie participative apparaît comme une option pertinente. Dans cette perspective, il est opportun de réfléchir aux moyens d'orienter ce mode de ges-

tion dans une direction qui lui permet d'être plus efficace, en s'appuyant sur son potentiel et les différentes opportunités qui s'offrent pour développer des chaînes de valeur à croissance économique inclusive et durable. »

Au terme de cet atelier, les participants ont émis plusieurs recommandations. A court terme, le gouvernement devrait interdire l'exploitation industrielle du bois d'œuvre et prendre un arrêté définissant les normes d'exploitation artisanale des produits forestiers dans les forêts communautaires.

A moyen terme, des réformes devront être menées sur la base des orientations politiques consignées dans une stratégie nationale sur la foresterie participative.

**CHANGEMENTS**

**COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 26/02/2018**

**Union Gabonaise de Banque**

SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>

| FIXING |          |         |         | VENTE BILLETS (sans frais) |                |
|--------|----------|---------|---------|----------------------------|----------------|
| DEV    | EUR/DEV  | DEV/COT | DEV/CFA | DEV                        | CFA            |
| XAF    | xxxxx    | xxxxx   | xxxxxx  | <b>1 EUR</b>               | <b>655,957</b> |
| USD    | 1,2299   | 1USD =  | 533,342 | 1 USD                      | 550,096        |
| CAD    | 1,5614   | 1CAD =  | 420,108 | 1 CAD                      | 448,161        |
| JPY    | 131,2800 | 1JPY =  | 4,997   | 100 JPY                    | 524,620        |
| GBP    | 0,8794   | 1GBP =  | 745,914 | 1 GBP                      | 782,712        |
| CHF    | 1,1505   | 1CHF =  | 570,150 | 100 CHF                    | 60 167,40      |
| ZAR    | 14,2239  | 1ZAR =  | 46,117  | 100 ZAR                    | 4 795,56       |
| MAD    | 11,3314  | 1MAD =  | 57,888  | 1 MAD                      | 60,53          |
| CNY    | 7,7914   | 1CNY =  | 84,190  | 1CNY                       | 86,72          |
| KES    | 125,2100 | 1KES =  | 5,239   | 1KES                       | 5,40           |

**INDICES BOURSINIERS**

|           | en date du |                  |
|-----------|------------|------------------|
| CAC 40    | 26/02/2018 | <b>5 311,80</b>  |
| DOW JONES | 26/02/2018 | <b>25 106,35</b> |

**BRENT (IPE) US Dollars/Baril**  
**26 Février 2018: 66,49**